



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière

Le 15 octobre 2025 à 18h30 en présentiel

Procès-verbal

1. Début de la rencontre

- 1.1. Accueil, présences et ouverture de la rencontre à **18h30**

Présences

Membres parents : Alexandre Lachapelle, Josée Dupuis, Teri Essa Lacroix, François Gavard, Jennifer Nadon (substitut de Avni Soma)

Membres personnel enseignant : Lucie Cyr, Chantal Guénette, Suzanne Gonthier

Membre du personnel de soutien : Véronique Prévost

Membre du SDG : Rachel Hébert

Direction : Caroline Saumure

Membres invités : Vincent Giroux

Membres du public : Jana Régimbald, Perrine Guérault, Patrice Guay

Absences

Avni Soma, Véronique Prévost

Tour de table : Présentation de tous les membres du conseil d'établissement.

- 1.2. Vérification du quorum ([Art. 61](#))

La direction explique la signification du quorum. La direction confirme le quorum à 18 h 40.

- 1.3. Lecture et **adoption** de l'ordre du jour

Lecture faite par la direction (Caroline Saumure)

Proposé par : Lucie Cyr

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-01 Adoption à l'unanimité



1.4. **Adoption** du procès-verbal de la rencontre du 27 août 2025

Les membres présents lors de la séance du 27 août prennent connaissance du PV.

Proposé par : Alexandre Lachapelle

Appuyé par : Chantal Guénette

CE-20251015-02 Adoption à l'unanimité

1.5. Suivis au procès-verbal du 27 août 2025

Aucun suivi.

1.6. Questions et interventions du public

1^{re} intervention : Jana Régimbald souhaite obtenir des précisions concernant le choix du fournisseur de pizza. Elle exprime son désaccord avec la décision prise, estimant que celle-ci ne reflète pas les valeurs de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'appui aux entreprises locales. Elle questionne les raisons ayant motivé le choix d'une franchise américaine, alors qu'un fournisseur local, qui desservait l'école depuis trois ans, aurait été préféré par plusieurs membres de la communauté.

2^e intervention : Perrine Guérout revient sur un courriel reçu de la part de l'école relatif aux types de comportements et au local ASÉ. Concernant la charte, elle soulève une préoccupation sur l'attention accordée à l'agresseur au détriment de la victime. Elle souligne l'absence de dispositions spécifiques concernant les victimes dans le document reçu et s'interroge sur les communications adressées aux parents des enfants victimes ainsi que sur l'existence d'un protocole dédié à leur accompagnement.

1.7. Correspondances

Aucune correspondance.

2. Décisions du CÉ

2.1. Nomination et **adoption** des rôles au CÉ

La direction présente les définitions de chaque rôle des membres du CÉ.

2.1.1. Présidence ([Art.56](#))

Josée Dupuis se propose.

Proposé par : Josée Dupuis

Appuyé par : Chantal Guénette

CE-20251015-03 Adoption à l'unanimité

2.1.2. Vice-présidence ([Art.56](#))



Teri Essa Lacroix se propose.

Proposé par : Teri Essa Lacroix

Appuyé par : Lucie Cyr

CE-20251015-04 Adoption à l'unanimité

2.1.3. Secrétaire

Caroline Saumure propose Sara Laurin-Lancôt.

Proposé par : Caroline Saumure

Appuyé par : Suzanne Gonthier

CE-20251015-05 Adoption à l'unanimité

2.1.4. Trésorier

François Gavard se propose.

Proposé par : François Gavard

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-06 Adoption à l'unanimité

2.1.5. Représentant de la communauté ([Art.42](#))

Aucun

2.2. **Adoption** des règles de régie interne du CÉ 2025-2026 ([Art. 67](#))

Les membres procèdent à la consultation du document des règles de régie interne. Des modifications sont proposées concernant les frais de secrétariat.

Le montant alloué au conseil d'établissement est de 250 \$. Une proposition est faite pour attribuer 30 \$ aux frais de secrétariat, le reste étant destiné aux frais de papeterie.

Chantal Guénette propose de revoter l'utilisation du solde de 70 \$ au besoin, notamment si un parent souhaite en faire usage pour des frais de base.

Proposé par : Caroline Saumure

Appuyé par : Chantal Guénette

CE-20251015-07 Adoption à l'unanimité

2.3. **Adoption** du rapport annuel 24-25 ([Art.82](#))



Les membres prennent connaissance du rapport annuel 2024-2025. La direction demande aux membres ayant siégé au conseil d'établissement l'année précédente de valider la conformité du document.

Proposé par : Lucie Cyr

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-08 Adoption à l'unanimité

2.4. **Adoption** du calendrier des séances du CÉ 2025-2026 ([Art. 67](#))

La direction présente une proposition de calendrier pour les rencontres du conseil d'établissement. Il est précisé que la séance initialement prévue en décembre a été devancée en novembre afin de permettre la discussion du plan de lutte. Le calendrier prévoit un total de six rencontres pour l'année scolaire.

Proposé par : Caroline Saumure

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-09 Adoption à l'unanimité

2.5. **Adoption** du budget annuel de fonctionnement du CÉ 2025-2026 ([Art. 66](#))

Le budget alloué au conseil d'établissement pour l'année est de 205 \$. Une somme de 30 \$ est réservée aux frais de secrétariat, et le montant restant est destiné aux dépenses nécessaires au fonctionnement du conseil.

Proposé par : Caroline Saumure

Appuyé par : François Gavard

CE-20251015-10 Adoption à l'unanimité

2.6. **Approbation** de la planification des activités de financement finissants ([Art.94](#))

Les membres prennent connaissance de la planification des activités des élèves finissants. Les trois blocs de vente de pizza, représentant un revenu estimé à 5 000 \$, ont déjà été approuvés. Une campagne de vente de produits, répartie en trois périodes, devrait générer environ 4 500 \$. Un brunch à la cabane à sucre est prévu le 22 mars 2026, avec une estimation de revenus de 5 000 \$. Les fonds restants de l'année précédente seront également utilisés. Toutes les activités seront organisées par les parents.

Approuvé par : Chantal Guénette

Appuyé par : Lucie Cyr

CE-20251015-11 Approbation à l'unanimité

2.7. **Approbation** de la planification d'activités éducatives proposées ou sorties scolaires ([Art. 87](#))

Les membres prennent connaissance du tableau des prévisions d'activités éducatives pour les niveaux du préscolaire à la 6^e année. La direction explique que l'école sollicite une contribution volontaire des parents afin de financer les activités éducatives et les sorties scolaires. Chaque niveau a proposé des activités



spécifiques en lien avec sa planification annuelle. Lucie Cyr souligne que certains montants sont manquants dans les tableaux présentés.

Approuvé par : Suzanne Gonthier

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-12 Approbation à l'unanimité

2.8. **Approbation** contributions financières exigées pour services offerts ([Art.75.0.1](#))

2.8.1. Photos scolaires 2026-2027

La direction présente une proposition de Photomania pour la photographie scolaire de l'année prochaine (2026-2027). Il est mentionné que des appels d'offres groupés sont effectués par le centre de services scolaire. Photomania avait notamment proposé une alternative avec un fond naturel, en prenant des photos dans le boisé.

Jana Régimbald, bénévole lors de la séance photo, souligne que les photos de groupe ont été prises de manière précipitée, ce qui a parfois affecté la qualité du rendu. Elle propose que ce commentaire soit transmis à la compagnie en vue d'une amélioration pour l'année suivante.

La date retenue pour la séance photo est le 23 septembre 2026.

Approuvé par : Teri Essa Lacroix

Appuyé par : Josée Dupuis

CE-20251015-13 Approbation à l'unanimité

2.8.2. Activités parascolaires automne 2025

Les membres prennent connaissance du tableau des activités parascolaires offertes. La direction indique que l'école a tenté de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des élèves. La routine s'installe progressivement et les groupes sont complets. L'organisation des activités sur l'heure du dîner se déroule de manière satisfaisante.

Josée Dupuis partage son expérience avec l'organisme Dimension sportive, qui a refusé une inscription à une activité parascolaire. Vincent Giroux (directeur adjoint) s'engage à effectuer un suivi concernant les listes d'attente.

Jennifer Nadon demande si les éducateurs responsables des activités parascolaires appliquent le même système de gestion des comportements que celui en vigueur à l'école. Vincent Giroux précise que la gestion relève des éducateurs eux-mêmes, mais qu'ils doivent respecter les balises établies par le centre de services scolaire.

Approuvé par : Lucie Cyr

Appuyé par : Alexandre Lachapelle

CE-20251015-14 Approbation à l'unanimité



3. Informations, discussions et suivis des comités

3.1. Suivi au projet éducatif ([Art. 37](#))

La direction mentionne que le comité de la réussite est reconduit cette année pour s'assurer de la mise en marche du projet ainsi qu'effectuer les analyses des données.

3.2. Suivi des normes et modalités d'évaluation 25-26 ([Art.96.15](#))

La direction rappelle que la date butoir pour la publication des normes et modalités d'évaluation sur le site de l'école était le 15 octobre 2025. Les membres prennent connaissance du document présenté, incluant les dates des trois étapes scolaires ainsi que le tableau des normes et modalités.

Teri Essa Lacroix demande si le préscolaire recevra un bulletin. Chantal Guénette confirme que oui, mais précise que le préscolaire ne figure pas dans le tableau présenté.

3.3. Suivi du plan de lutte ([Art.75.1](#))

La direction informe les membres que le ministère de l'Éducation a récemment transmis un nouveau gabarit du plan de lutte, plus exhaustif que les versions précédentes. Elle précise que les marges de manœuvre sont limitées, et que le comité prendra le temps nécessaire pour s'appropriier le contenu du nouveau document et compléter le plan, afin qu'il soit prêt pour le mois de novembre.

Vincent Giroux souligne que le nouveau gabarit inclut deux sections additionnelles : l'une portant sur la violence à caractère sexuel, et l'autre sur le racisme. Des mesures spécifiques devront être ajoutées pour répondre à ces nouvelles exigences.

3.4. Suivi du fonds à destination spéciale

Les membres prennent connaissance du tableau des montants du fonds à destination spéciale de l'année précédente. Il est convenu qu'une mise à jour de ce fonds sera présentée à chaque séance du conseil d'établissement.

3.5. Mise à jour de l'établissement

3.5.1.Direction

Rentrée scolaire et chantiers prioritaires

La direction souligne le bon déroulement de la rentrée scolaire. Deux chantiers majeurs ont été amorcés : la mise en œuvre de l'évaluation critériée et l'élaboration d'une procédure pour la gestion des comportements. Depuis le début de l'année, l'équipe-école est mobilisée et engagée dans la réalisation de ces deux chantiers, avec un processus de régulation en cours.

Concernant le plan de lutte, l'outil FORMS utilisé par les membres du personnel facilite la communication des interventions liées aux comportements inappropriés.

Événement marquant



Le 3 octobre dernier, l'école a célébré son 30e anniversaire, accompagné de l'inauguration officielle de la sculpture *Persévérance*.

3.5.2.Enseignants

Lucie Cyr souligne le succès de plusieurs activités organisées récemment, notamment la course en forêt, les Acti-leaders et les élections scolaires. Elle mentionne que les élèves du préscolaire ont particulièrement apprécié les activités proposées.

3.5.3.Personnel de soutien

Rachel Hébert mentionne que l'équipe du service de garde procède à des ajustements depuis le début de l'année scolaire, en raison d'une augmentation significative de la clientèle. À ce jour, 285 élèves sont inscrits au service de garde. Elle souligne que les premières journées pédagogiques se sont déroulées avec succès.

3.5.4.Service de garde

Rachel Hébert mentionne que les éducateurs disposent désormais d'un outil facilitant la transmission d'informations liées aux comportements des élèves. Cette nouvelle pratique améliore la circulation de l'information et renforce le sentiment de soutien au sein du personnel.

Lors de la dernière journée pédagogique, un repas a été offert par le traiteur Mazzola. Des ajustements ont été apportés afin d'assurer la sécurité des enfants et de faciliter leur accompagnement.

3.5.5.Fondation

La première séance s'est tenue le 24 septembre 2025. De nouveaux membres ont rejoint le conseil pour l'année scolaire en cours.

La direction informe les membres des travaux réalisés sur la petite cour extérieure, visant à améliorer l'aménagement et l'utilisation de l'espace par les élèves.

3.5.6.Organisme de participation des parents (OPP)

Implication des parents

L'école a sondé l'intérêt des parents pour leur participation aux activités scolaires. Le sondage a recueilli 65 réponses favorables, avec des disponibilités exprimées pour diverses activités telles que l'érablière, la bibliothèque, la distribution de pizza et les activités des finissants. La réponse est jugée très positive quant à l'implication des parents.

Choix du fournisseur de pizza

Conformément à la politique de révision des prix tous les deux ans, l'école a comparé les offres des fournisseurs. Le fournisseur des années précédentes maintenait son tarif à 17,25 \$. Pizza Mont-Bleu a également proposé ses services, tandis que Pizza Hut offrait un tarif compétitif de 12 \$. Étant donné qu'il s'agit d'une campagne de financement, le choix s'est porté sur l'option la plus économique,



conformément aux ressources financières du centre de services scolaire. Pizza Bellevue a également été contacté, mais un suivi a été nécessaire pour obtenir une révision de leur offre.

François Gavard propose que l'appel d'offres soit revu annuellement afin de permettre à tous les fournisseurs de réviser leurs prix.

Mini-basket

Le nombre d'inscriptions au mini-basket est en baisse cette année, avec 70 élèves inscrits. L'activité débutera la semaine prochaine du 20 octobre 2025. Rachel Hébert propose de faire davantage de promotion au sein de l'école pour encourager les inscriptions.

3.5.7.Représentante au comité de parents (Avni Soma)

Aucun suivi.

3.5.8.Formation obligatoire destinée aux membres ([Art.53](#))

La direction fait un rappel d'envoyer le formulaire.

4. Varia

Aucun

5. Levée de la séance : 20h 39

Proposé par : Alexandre Lachapelle

Appuyé par : Lucie Cyr

CE-20251015-15 Adoption à l'unanimité